L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 21 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande cinquante jeunes filles pouvant chanter un peu les choeurs dans un Nouveau Burlesque qui sera donné à Milneburg au commencement de septembre. S'adresser par lettre à Harry Webber, directeur du Opera House, Milneburg. 21 aout—21 28

A LOUER.

A LOUER—Une vacherie coin des rues Claiborne et St-Ferdinand. Bon chemin. Capacité de 30 places. S'adresser 261 rue Decatur. 17 août—1mois

A LOUER—Maison 112 rue Douane, convenable pour restaurant, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Joe Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1mois

A VENDRE.

A VENDRE—Six terrains et bâtisses dans l'ilet compris entre les rues Galvez, Abadie Miro et Onzaga. 3me district. S. Biasini, 58 Royale. 24 juil—4 dim

A VENDRE—Un cheval pour famille. S'adresser à J. Bonnot, rue Ste Anne No 45. 18 août—6f

A vendre—Cette buvette bien connue et centralement située, avec toutes les installations, meubles avec des améliorations modernes, au No. 259 rue Decatur entre St Philippe et Hopital faisant de bonnes affaires près du marché aux légumes est en vente à grand sacrifice. Pour les conditions s'adresser à Louis H. Perret, 79 Passage de la Bourse. 14août—1f

A VENDRE. — Une vacherie, située coin des rues Edmund et Green. S'adresser sur les lieux. 5 août—1m.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Pierre Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,030—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. A. Miller exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 août—20 25 28

Succession de B. Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,764—Division E.—Avis est par le président donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John H Keller, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 août—20 25 28

Succession de George Faecher.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,828—Division C. Attendu que Magdalena Faecher a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Faecher, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
13 août—13 17 22

Succession de Mary Barrett, femme de William H. Bourke.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,873—Division B—Attendu que William H. Bourke a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Barrett, femme de William H. Bourke, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 août—19.24.28.

Succession de Frank Jacob Becker.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,763.—Division E.—Attendu que Frank A. Siener a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Jacob Becker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—17 23 26

Succession de Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21,845—Division D.—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Charles Spencer et Julia Matthews, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 août—12,17,21.

Oliver A. Pierce vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,531—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Walsh, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 août—12 17 21

Frank Tardo vs. ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,481—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par A. H. Motas, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16 août—16 20 25

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 21,001.—Division C. Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. Ding, avocat, pour Mlle Annette Mourer.

Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de s'occuper de sa personne et de ses biens,

Ordonne que la dite demoiselle Annette Mourer soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 aout—3f en 10 j.

MONITION.

Etat de la Louisiane.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D. dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux réglements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir:

CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale, les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:

CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grands Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de soixante-quinze piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.

Et attendu que Peter X. Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition enliassée dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.

Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessments, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente dans toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

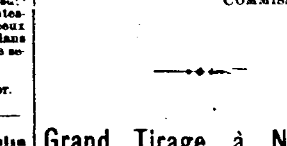

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à........		$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Juliene M. Hines vs New Orleans Benevolent Friends Society.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,751—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Levée, Champs-Elysées, Victoire et Français, mesurant (au pied américain) trente-trois pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Esplanade, sur une profondeur, du côté de la rue Levée, de quatre-vingt dix-neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes, et sur l'autre côté, touchant à la propriété de Kelly, de cent treize pieds deux pouces et quatre lignes, dans le fond ayant une largeur de trente-quatre pieds neuf pouces et trois lignes.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans l'affaire de A. Manoritta, par acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, le 9ème jour d'août, 1875.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
9 août—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Wm. N. Grunewald vs. Mme Alice C. Bouligny et son mari.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,719—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville, dans la carré d'ilet borné par l'avenue Peters, les rues Léontine, Prytanée et Pitt, formant l'angle de l'avenue Peters et de la rue Prytanée, mesurant, plus ou moins, cent pieds six pouces et six lignes de façade à l'avenue Peters, sur cent quarante-sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur et de façade rue Prytanée; cent trente-huit pieds quatre pouces de profondeur du côté opposé, et une largeur sur la ligne du fond de cent et un pieds. Etant la même propriété acquise par Mme Alice C. Bouligny, défenderesse ici, du demandeur, par acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 3 avril 1886.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, soit trois cent cinquante ($350) dollars, avec huit pour cent d'intérêt par an, du 13 avril 1886 jusqu'à paiement—cinq pour cent, principal et intérêt, honoraires d'avocat; quatre piastres, frais pour copie de l'acte—les frais du procès et de la vente; et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumant (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un certain billet de trois cent cinquante dollars, souscrit par la défenderesse, Mme Bouligny, à son propre ordre et par elle endossé (avec l'autorisation de son époux), daté du 3 avril 1886 et fait payable deux ans plus tard et portant intérêt de huit pour cent de la date de souscription jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété—concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte primitif de la vente touchant les honoraires d'avocat, etc., etc.

3° Le reliquat, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 aout—6 13 20 27—sept 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leprêtre.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—No 20,681—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain terrain et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Louis, Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 21 décembre 1858, et annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, le vingt-deuxième jour de janvier, mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan ledit terrain mesure dix-neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St Louis, sur cent seize pieds de profondeur sur les lignes de chaque côté et dix-neuf pouces de largeur dans le fond; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain C, et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés et passant avec la propriété.

Saisie en cette affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse: La somme de cinq cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881, de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur lesdites actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1881; et cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886, et tous les frais de procès et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir: la somme de sept mille vingt dollars, la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette; l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites quatre-vingt-dix actions du capital; le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26juil—2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leonard.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21,647.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré No trois cent seize, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, étant la partie inférieure du terrain primitif No un dudit carré mesurant trente six pieds, un pouce de façade rue du Bassin, sur une profondeur de trente deux pieds six pouces comme il est dit plus explicitement dans un acte passé le 19 juin 1856 pardevant Wm. H. Seymour, notaire, et où est désigné par le No trois le terrain en question.

Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Cousley, selon un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886. Lequel morceau de terre est à l'arrière du terrain un, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm E. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, en mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs due, soit trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886, jusqu'à paiement; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme principal et intérêt; trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif, concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—3sept

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Cheri vs Jennie Jones

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21,604.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Onze lots de terre se touchant, avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le troisième district de cette ville et désignés comme lots numéros un à onze inclusivement, dans l'ilet numéro 523 borné par les rues Urquhart, Girod, Montégut et Press. Lesquels dits lots de terre ont les dimensions à savoir: les lots numéros un, deux, trois, quatre et cinq mesurent chacun trente et un pieds de face à la rue Montégut et la même largeur chacun dans le fond par des profondeurs comme suit: le lot un forme l'encoignure des rues Urquhart et Montégut et a une profondeur et façade à la dite rue Urquhart de cent quarante-quatre pieds deux pouces et quatre lignes, et cent quarante-trois pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne du lot numéro deux; le lot numéro deux a une profondeur de cent quarante-trois pieds onze pouces et sept lignes sur le côté du lot numéro un et cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro trois; le lot numéro trois a une profondeur de cent quarante-trois pieds dix pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro deux et cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro quatre; le lot numéro quatre a une profondeur de cent quarante-trois pieds huit pouces et une ligne sur la ligne du lot numéro trois et cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro cinq; et le lot numéro cinq a une profondeur de cent quarante-trois pieds six pouces et trois lignes sur la ligne du lot numéro quatre et cent quarante-trois pieds cinq pouces et quatre lignes sur la ligne du lot numéro six.

Le terrain No. six mesure trente-un pieds deux pouces de façade rue Montégut; la même étendue à l'arrière, sur une profondeur de 143 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne du terrain No. 7. Les terrains Nos. sept, huit, neuf, dix et onze mesurent chacun trente-un pieds de façade rue Montégut, sur les profondeurs suivantes: Le terrain No. sept a 143 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne du terrain No. 6, et 143 pieds 1 pouce 7 lignes sur la ligne du terrain No. 8; le terrain numéro huit a 143 pieds 1 pouce sept lignes sur la ligne du terrain No. 7, et 143 pieds sur la ligne du terrain No 9; le lot numéro 9 a 143 pieds sur la ligne du lot numéro huit, et 142 pieds 11 pouces 2 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le dit terrain numéro 10 a 142 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la limite du côté du terrain No. 9; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. onze; et le dit terrain No onze formant l'angle des rues Girod et Montégut, a 142 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la rue Girod; 142 pieds 9 pouces 4 lignes sur la ligne du terrain No. 10. Le tout conformément à un plan de Arthur De Armas, en date du 9 janvier 1884, annexé à l'acte d'achat de la dite propriété par le défendeur de J. F. de Roffignac et autres, pardevant Charles G. Andry, notaire, le 29 juin 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16aout—16,23,30—6,13,17septembre

ANNONCE JUDICIAIRE.

George Zetzmann vs. Thomas Roberts.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,601.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et l'allée Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Première, Rousseau et Soraparu, désigné par le numéro trois, d'un certain plan dressé par Arthur de Armas, daté du 14 avril 1871, et d'un certain croquis fait par J. A. D'Hémécourt, daté du 24 juillet 1878, une copie de quoi est annexé à l'acte ci-dessous référé.

Le dit lot mesure 26 pieds 9 Pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces et 2 lignes sur la ligne du bas et 121 pieds 5 pouces et 2 lignes sur la ligne du haut, le séparant du lot numéro quatre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, avantages appartenant ou y appartenant.

Etant la même propriété que le défendeur a acquis par vente de J. D. Reel, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 12 juin 1884.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10août—10,17,24,31—7,10 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jean Mulé vs Mme L. H. Pench, femme, J. N. McConnell et son mari.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,748—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville dans le carré borné par les rues Ste-Anne, Robertson, Dumaine et Claiborne, mesurant trente-et-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Anne sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Etant la même propriété que Mme J. N. McConnell, défenderesse dans cette affaire, a acquise de Jules Birot et Nerestan Haubuchon, conformément à un acte passé pardevant T. Buisson, notaire en cette ville, le 20ème jour d'août 1873.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 aout—9,16,23,30—sept 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 21,628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St André, Carondelet, Baronne et Félicité, et mesurant environ soixante-huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Baronne sur une profondeur et façade rue St André d'environ quatre-vingt-dix pieds. Le dit terrain est composé de parties des terrains Nos vingt et vingt-un sur un plan déposé en le bureau de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, comme le plan No vingt-neuf, propriété achetée par William Braun, défendeur ici, de la succession de James H. Leverich, par un acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire, le vingt huitième jour du mois d'avril 1846.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—aout 2 9 16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un intérêt dans une propriété et une bague en diamant,
—Dans l'affaire de la—
Succession de Paul Grima.

Vingt-deuxième Cour Judiciaire de District, paroisse St-Jacques—Etat de la Louisiane—No 1268.—En vertu d'un ordre de vente, daté le 11 juillet, 1887, à moi adressé par l'Honorable 22ème Cour Judiciaire de District, paroisse St-Jacques, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La neuvième indivis d'un certain lot de terre (avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Carroll, Poydras, Perdido et Carondelet, et désigné par le numéro huit sur un plan de Pilié, annexé à un acte passé pardevant Théodore Guyol, notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 août, 1847, et mesurant au pied américain, trente pieds sept pouces de face sur la rue Caroll, sur une profondeur de cent-vingt pieds.

Et aussi une bague en or montée en diamant.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 août—4,11,18,25—Sept 1,6.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,781 Division E.	Frédérick Lopes, contre ses créanciers. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,879—Division B.
En vertu d'un ordre de vente, en date du 13 juin 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise de la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession ci-dessus.	En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts des créanciers de l'insolvable ci-dessus dans la propriété ci-après décrite.

Je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Gironde) et Commune, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure, au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la dite rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bandin Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds pouces de face à la rue Bandin sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Bandin et Lopez.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste en un et deux ans représenté par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent et les clauses usuelles, etc.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
29 juil—29, 30—août 5, 12, 19, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Par Mather & Homes—Warren Homes, encanteur.—SAMEDI, 27 août 1887, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, dans l'affaire intitulée: Succession de H. M. et L. M. Hyams, No 230 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite, savoir: Un morceau de terre dans la Paroisse Rapides en cet Etat, étant le quart Sud-ouest du quart Sud-ouest de la section 1, township 5 north of range 4 ouest du district de terres au Nord de la Rivière Rouge mesurant 40 56-100 acres.
27 juil—3, 10, 17, 24 août.

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cent actions du fonds capital du N. O. City R. R. Co. et cinquante actions du fonds capital du St Charles R. R. Co.

Succession de B. Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 21,764.

Par B. Onorato, Encanteur, bureau 18 rue Bourbon—SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi et demi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour Civile, en date du 19 août 1887, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, savoir—

Cent actions du fonds capital du New Orleans City Rail Road Company et cinquante actions du fonds capital du St Charles Rail Road Company. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur transfer.
20 août—20 24 30—sept 1 à la vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Interdiction de Louis Keller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 21,512.

Par B. Onorato, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—MARDI, 30 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, daté du 26 juillet 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Peters, ci devant Levée ou route publique, Montégut, Chartres, ci-devant Moreau, et Clouet, terrain désigné par la lettre M sur le plan annexé à l'acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire le 3 février 1871, d'après lequel il mesure 25 pieds 1 pouce de façade rue Peters, 25 pieds 7 lignes sur la limite inférieure, 103 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de division du terrain désigné par la lettre N, 102 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur de l'autre côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste en paiements égaux de un et deux ans, chacun représenté par les billets à ordre de l'acquéreur, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité, clause d'assurance, honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour le recouvrement des billets. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juil—27 30—août 6 13 20 27 30

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Un joli cottage,
Nos 239 et 239 1/2 rue Chippewa.
—Aussi—
Un lot de meubles de maison.

Succession de Thomas Manning.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 21,076.

Par Macon, Paul & Robinson—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasin en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 15 juillet 1887, il sera vendu, à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chippewa, St André, Annunciation et Joséphine, mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 159 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, étant la moitié de la portion inférieure du lot désigné par le No 4 de l'ilet No 11. Les améliorations comprennent un joli cottage double Nos 239 et 239 1/2 de la rue Chippewa. Et le même jour, à 10 heures A. M., à la résidence No 239 rue Chippewa, un lot de meubles de maison. Conditions—comptant. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887; 10 pour cent de dépôt sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant G. E. Prest, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 août—13,20,27—sept 3,10,17

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Dans l'affaire de FRED F. CONVERSE ET AL. vs. EDW. M. CONVERSE, tuteur etc. No 21,503—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Et dans l'affaire des mineurs CHARLES C., EVELINE et MADELINE CONVERSE No 315—Quinzième Cour de District Judiciaire, Ouest Feliciana, Louisiane.

VENTE EN PARTAGE D'UNE
Propriété de résidence de choix,
formant le coin nord ouest des rues St Charles et Washington, Nouvelle Orléans, avec ornements pour jardin et terrains pour amusements.

Par C. E. Girardey & Co—Geo. G. Fairbanks, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, le 27me jour de juin 1887, et signé le 2nd jour de juillet 1887, et portant le No 21,503 sur le dossier de la dite cour, dans l'affaire de Fred F. Converse et al. vs Edw. Converse, tuteur, etc., et aussi conformément au décret de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Ouest Feliciana, Lne., rendu dans l'affaire des mineurs Charles C. et Eveline et Madeline Converse, portant le numéro 315 sur le dossier de la dite cour, daté et signé le 12me jour de juillet 1887 et rendu dans la dite affaire, la propriété décrite ci-après, à savoir:

La propriété de choix pour résidence, désignée par le No 659 Avenue St Charles, située dans une des portions les plus attrayantes et pittoresques du Quatrième District dans l'ilet borné par les Avenues St-Charles et Washington, et les rues Quatrième et Carondelet.

La propriété est composée des lots 1 et 2 d'une portion du lot No 22, d'après un plan par Knell & Werner, architectes, daté juillet 1848, au bureau de G. R. Stringer, ex-notaire en cette ville, et par les mêmes numéros sur un plan de E. Pilié, daté le 6 mars 1876 annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, en date du 6 mars 1876. Les dits lots Nos 1 et 2 mesurant chacun, mesure anglaise, 28 pieds 8 pouces de face à l'Avenue St-Charles, sur 120 pieds de profondeur et face à l'Avenue Washington, entre lignes parallèles; et la portion de terre dans le même district et ilet et adjacente aux lots ci-dessus au fond, désignée par la lettre A sur le plan de E. Pilié, mesurant 30 pieds de face à l'Avenue Washington sur 57 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et étant composée de la façade du lot primitif No 22 sur le plan désigné ci-dessus par Knell & Werner. Ensemble avec les bâtisses et améliorations, comprenant la résidence élégante en bois à deux étages et attir. désignée par le No 659 Avenue St-Charles. Elle forme le coin sud ouest des Avenues St-Charles et Washington. Elle est retirée de la rue sur le lot de la ligne inférieure, de la clarté et des ouvertures de chaque côté; elle a un jardin bien orné sur le devant et une pelouse sur le terrain supérieur, arbres fruitiers et ombreux. Une large galerie devant et derrière, de grands corridors, salon, salles à manger et pour déjeuner, cuisine, lavoir et autres agréments au premier étage; le même complément d'appartements et chambre à bain au second étage, endroit pour mettre le bois, le charbon et pour laver, remises et écuries détachées de la bâtisse principale et ouvrant sur l'avenue Washington, gaz, grande citerne et hydrant, ce qui fait de cette propriété une résidence des plus confortables et des plus aristocratiques. La propriété est en bon état et est due sujette à un bail de Isidore Hernsheim, Esq., expirant le 30 septembre prochain. Le voisinage et le site sont des plus attrayants et des plus pittoresques qu'il y ait sur le grand boulevard; on ne peut rien désirer de mieux pour une résidence aristocratique; placement sûr et profitable.

Une carte de l'encanteur est nécessaire pour visiter la propriété. L'attention des capitalistes est spécialement invitée. Vente péremptoire.

Conditions.—Une moitié comptant; et la balance à trois ans de crédit contre des billets représentant la portion des mineurs. Les dits billets seront subdivisés, si cela est requis, et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection, le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 au dessus du prix; tenir les améliorations assurées pour le montant des billets et transférer la police aux détenteurs de billets.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant E. J. Blanchard, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 juillet—31, août 6, 13, 20, 27, sept 3.

VENTES PAR LE CONSTABLE

A. & H. Myers contre August Kern.

Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, No 2,746.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan publique, à l'encoignure Passage de la Bourse, et Conti, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cheval blanc, un wagon à quatre roues et un lot de harnais, saisis dans l'affaire ci-dessus d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux
ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
12 août—12 19 23

Etat de la Louisiane.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Albert Casanova vs ses créanciers—No 21,497, Division C.—Cour—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit renvoyée du 18 juillet 1887 au 22 août 1887, et que tous les créanciers ainsi que l'avocat des créanciers absents soient notifiés conformément à la loi de la date de la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1887.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier.
19 juil—3f au 22 août.

George Baron vs Mme Eliza Carpe, née N. Caron.

Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Nos. 11,192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité, agissant comme juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré 59, 6me district de cette ville, borné par les rues Walnut, (ligne de division de la propriété anciennement possédée par P. F. Foucher actuellement le Parc de la Ville), Ann et Louisa.

Le dit morceau de terre mesure 30 pieds de face rue Walnut, et s'étend, entre lignes parallèles à la limite de la propriété Foucher (ou Parc de la ville). La limite supérieure du dit morceau de terre rue Walnut, commençant du côté de la rue Louisa; et la limite inférieure (du côté du Parc) commençant à 150 pieds de la rue Louisa, donnant une façade de 30 sur rue Walnut; et les dites limites s'étendant parallèlement à la rue Louisa, jusqu'à la propriété Foucher ou Parc de ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
3 août—3 9 16 20 26—sept 3

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Louis Charles André Rolland.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,808.

Par Jas. P. Guinault, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1887, les propriétés suivantes savoir:

1° Un lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues des Français, Union, Roman (ci devant Solidell) et Prieur (ci devant Joséphine), désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur de Armas, député-voyer, lequel lot forme l'encoignure des rues Français et Prieur, mesurant 32 pieds de face à la rue des Français, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles et face à la rue Prieur.

2° Une portion de terre située dans le même District et ilet de même que le lot précédent, désignée par la lettre B sur le dit plan fait par de Armas, consistant en quatre lots de terre, trois desquels mesurent chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et le quatrième lot contigu à la profondeur des trois lots ci-dessus, mesure 27 pieds de face à la rue Prieur sur 128 pieds de profondeur.

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une jolie maison haute à mansarde, couverte en ardoises, le rez-de-chaussée construit en briques à l'usage des caves, l'étage supérieur ayant galeries sur le devant, le côté et sur le derrière; salon double, grande salle à manger, une petite chambre touchant à la salle à manger, deux belles chambres, chambre à bain avec baignoire et tuyaux fixes, lavabo et tuyaux fixes, trois belles chambres à feu dans la mansarde ouvrant sur un balcon sur chaque côté de la maison; une cuisine en bois à étage, ayant quatre chambres; deux belles citernes, l'une d'environ 8000 gallons et l'autre d'environ 4000 gallons; beaucoup d'arbres à ombre et à fruits, plantes d'agrément, etc., etc. Le terrain est très élevé.

3° Un lot de terre, avec les améliorations qui en dépendent, situé dans le même District et ilet, désigné par la lettre C d'après le susdit plan par de Armas, et mesurant 32 pieds de face à la rue des Français sur 154 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Deux lots de terre contigus ainsi que les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et ilet, désignés par les lettres E et D sur le susdit plan de de Armas, mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Roman sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Six lots de terre contigus ainsi que les améliorations qui en dépendent, situés dans le même District et ilet, désignés par les lettres H, I, K, L, M, N, d'après le dit plan fait par de Armas mesurant chacun 32 pieds de face à la rue de l'Union sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot N forme encoignure aux rues Union et Prieur.

6° Un lot de terre avec les améliorations qui en dépendent, dans le même district et ilet, désigné par la lettre O du susdit plan de De Armas, mesurant 27 pieds de face à la rue Prieur sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble la maison en bois, citerne, etc.

7° Dix lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 1025 renfermé par les rues des Champs-Elysées, Français, Johnson (ci-devant Célestine) et Galvez (ci-devant Genie) et désignés par les lots Nos 1 à 10. Les lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 6 mesure 42 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble la maison et améliorations qui en dépendent.

Le lot No 7 mesure 32 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les lots Nos 8 et 9 mesurent chacun 31 pieds de face à la rue des Champs-Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No 10 formant encoignure aux rues des Champs-Elysées et Galvez, mesure 34 pieds de face à la rue des Champs Elysées sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur et face à la rue Galvez entre lignes parallèles.

8° Un lot de terre situé dans le même district et ilet, mesurant 40 pieds de face à la rue des Français sur 117 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

9° Deux lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Bourbon (anciennement Bagatelle), Johnson (anciennement Célestine) et Galvez (anciennement Génie) désignés par les Nos 7 et 8, d'après un plan dressé par Arthur de Armas, daté 1er juillet 1866, lesquels lots mesurent chacun 26 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Galvez sur 160 pieds 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

10° Un ilet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2461, renfermé par les rues des Champs-Elysées, Français, Tarpot et Brutus, mesurant 320 pieds, sur 320 pieds.

11° Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 1175 renfermé par les rues Union, Bourbon, ci-devant Bagatelle, Miro et ci-devant Libéraux, et Tonti, ci-devant Force, mesurant 30 pieds de face à la rue l'Union sur 128 pieds de profondeur.

12° Trois lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet renfermé par les rues Ursulines, St Philippe, Rendon et l'avenue Hagan, désignés par les Nos 12, 13 et 14, mesurant chacun 30 pieds 9 pouces 6 lignes de face à l'exception du lot No 14 qui mesure 30 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue des Ursulines sur 100 pieds de profondeur; le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à un et deux ans de crédit—en billets des acheteurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication payable annuellement et garantis par hypothèque et privilège. Les actes de vente pardevant Jas Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs qui contiendront les clauses usuelles d'avocat, assurance et 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites suivant la clause de non aliénando: les taxes de 1887 seront assumées par les acheteurs en sus et en outre du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant de l'achat au moment de l'adjudication devra être fait par les acheteurs sur le montant de l'adjudication.
17 août—17 27—sept 3 10 17

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de feu Thomas J. Cooley.

No 21,441—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Elégante résidence de famille sur l'Avenue St-Charles, formant le coin de la rue Septième.

Par C. E. Girardey & Co.—G. G. Fairbanks, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Honorable W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, daté le 16 août 1887, et dûment signé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

L'élégante résidence de famille du décédé formant le coin sud ouest de l'Avenue St-Charles et de la rue Septième, dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles, les rues Prytanée, Septième et Huitième. Elle comprend deux grands lots de terre, mesurant chacun 31 pieds 3 pouces face à l'Avenue St-Charles, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Septième, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois très confortable à deux étages; la bâtisse est retirée du trottoir et est ornée d'un jardin sur le devant et sur le côté, galeries sur le devant et sur le côté, et contenant des vestibules spacieux, de magnifiques salons et boudoirs, de grandes chambres à coucher bien aérées, salles à manger et de galerie; gaz, citernes, cour pavée, terrain de récréation et jardin, contribuant à rendre ce logement d'un confort supérieur et plein d'attraits, dans un des voisinages les plus pittoresques de cette magnifique avenue.

Elle est située en face de la nouvelle Eglise du Christ et des résidences des MM. Green et McDermott. Possession en sera donnée le 1er octobre. Une carte de l'encanteur est requise pour en être admis.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit à un et deux ans en coupons billets divisés de façon à satisfaire l'intérêt des héritiers, si on le requiert; les dits billets devront être spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an du jour de la date de la vente; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le recouvrement; les améliorations devront être assurées pour la valeur de la portion à crédit et la police d'assurance transférée aux détenteurs des billets, jusqu'à leur paiement final; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 en sus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur le montant de l'achat au moment de l'adjudication pour la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 août—17 20 27—sept 3 10 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une portion de terre de valeur, avec magasins en briques à trois étages, connus par les Nos. 108, 110 et 112 rue Magasins, entre Girod et Lafayette.

Bertrand Saloy vs. James Wood.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,750—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Magasine, Foucher, Girod et Lafayette, et mesurant soixante-trois pieds, onze pouces et un quart de façade rue Magasine; cent soixante-treize pieds de profondeur du côté le plus proche de la rue Girod; cent soixante-dix pieds, sept pouces de profondeur du côté le plus proche de la rue Lafayette, et soixante pieds de largeur à l'arrière (mesure française) faisant face à la rue Foucher; ensemble avec les trois magasins en briques qui s'y trouvent, portant les Nos. 108, 110 et 112 rue Magasine, et d'autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent également.

Etant la même propriété acquise par le défendeur, James Wood, de Louis L. Maillot, par un acte passé pardevant Andrew Hero, notaire, le 30 juillet 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus,
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 aout—4 11 18 25—sept 1 6

Etat de la Louisiane, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le [illegible] 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessus intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Gabrielle Regagnon vs. Honoré Théze, son mari—No 20,963—Division C. Dans cette affaire soumise la cour considérant que la loi et l'évidence est en faveur de la plaignante et contre le défendeur, ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Françoise Gabrielle Constance Regagnon et contre le défendeur Honoré Théze, son mari, décrétant la dissolution de la communauté d'acquets et gains existant entre eux, et que les frais soient payés par le défendeur.
Jugement rendu le 2 juin 1887.
Jugement signé le 7 juin 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle Orléans ce vingt-huitième jour de juin en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
(Signé) M. A. McDONNELL, Député-Greffier
20 juil—2f en 30j

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété foncière améliorée et vacante
Dans les Premier et Quatrième Districts.

A L'ENCAN.

Propriété formant une encoignure.
RUES TCHOUPITOULAS ET LAFAYETTE.
ILETS DE TERRE ET TERRAINS POUR BATIR.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Hoey & O'Connor—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1887, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 juin 1887, il sera vendu à l'encan, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Deux magasins en briques à trois étages, Nos. 86 et 88 dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Girod et Lafayette, désignés comme lots 2 et 3 contigus l'un à l'autre et mesurant chaque, 22 pieds 7 1/2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond sur des profondeurs variant de 71 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 1, 71 pieds 9 pouces et 8 lignes sur la ligne de côté des lots Nos 2 et 3 et 72 pieds 3 pouces sur la ligne de côté supérieur vers la rue Girod; le magasin No 86 rue Tchoupitoulas est occupé par M. Albert Mackie, épicier, et No 88 rue Tchoupitoulas, est loué au National Oil Works Co.

2° Le magasin, la propriété au coin Nord-Ouest des rues Commerce et Lafayette, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, et mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Commerce, 87 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Lafayette, 87 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée et 32 pieds 1 pouce de large dans le fond; le magasin est en briques à deux étages, bien situé pour un entrepôt ou une fabrique, actuellement occupé et adjacent à un moulin à riz.

3° Le magasin, la propriété coin des rues Tchoupitoulas, Water et Nouvième, dans l'ilet borné par la rue Harmonie. Le terrain est composé des lots B et D, de l'ilet O, et mesure environ 43 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Water, environ 100 pieds de profondeur et face à la rue Nouvième, et environ 87 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Harmonie; ensemble avec tous les droits de batture et d'accrétion en face des dits lots.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue autrefois comme la Distillerie O'Neil 23, couvrant tous les lots intérieurs et bâtisses en bois et hangars en face de la Batture. Le site de cette propriété est excellent, ayant une façade sur le fleuve avoisinant plus bas de l'Elévateur et adjacent à la "Brasserie Lafayette."

4° Deux terrains dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Freret et Locust, étant les lots Nos 22 et 23, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Freret, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.

5° La moitié d'un ilet de terre borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur, laquelle moitié mesure 138 pieds 3 pouces 8 1/2 lignes de face sur les rues Washington et Quatrième et 258 pieds de face à la rue Roman.

Les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage.

La propriété sera vendue subdivisée en lots. Cette propriété fait face au chemin coquillé de l'Avenue Washington et au square Taylor.

6° L'ilet de terre borné par les rues Treizième, Quatrième, Rocheblave et Dorgenois, mesurant environ 287 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la rue Treizième et Quatrième, et 254 pieds de face aux rues Rocheblave et Dorgenois. Ledit ilet est subdivisé en 18 lots.

7° La moitié d'un intérêt indivise dans douze lots de terre, formant une portion de l'ilet borné par les rues Galvez, Miro et Premiere, et une ligne la séparant de la portion inférieure du dit ilet qui fait face aux rues Jackson et Melpomène. Tout l'ilet sera vendu.

8° Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club.

Conditions de la vente—Pour l'action du Jockey Club, comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre, et par eux endossés, portant intérêt à 8 pour cent par an de la date de l'adjudication payable à un et deux ans à partir de la date, et portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'avocat, assurance, d'améliorations, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles devant cette année 1887, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.
23 juillet—23,30—août 6,13,20,27.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de meubles de ménage, effets mobiliers, etc.,
No 587 rue Bagatelle.

Succession de Charles Spencer et de Julie Matthews, son épouse, décédés. Dossier No 21,845.

A l'encan, pour du comptant.

Par W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—LUNDI, 29 août 1887, à 10 heures du matin sur les lieux 587 rue Bagatelle, entre les rues Derbigny et Roman en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D," actuellement en congé, daté du 18 août 1887. Dossier No. 21,845, pour le compte de Charles Spencer et de Julie Matthews, son épouse, décédés, il sera vendu à l'encan:

Tout le contenu de la susdite demeure, consistant d'un lot de meubles de ménage, d'une chaise et d'une montre en argent, d'outils, etc., accusés sur un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux.
19 août—19 20 21 24 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Caroline Frisch épouse décédée de Léon Ackermann.
A l'encan et pour du comptant.
No 101 rue de l'Hôpital.

Par W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 29 avril 1887, dossier No 20,673 pour le compte de la succession de Caroline Frisch, épouse défunte de Léon Ackermann, il sera vendu à l'encan:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Barracks, mesurant plus ou moins vingt-deux pieds de profondeur, mesure américaine, d'après un plan de MM. Williams et Patton, architectes et voyers, que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Les améliorations consistent en un cottage en bois, à un étage, sans bâtisses de dépendances, etc, ayant en tout 5 et 3 chambres, citernes, etc, et portant le No 101 de la rue Hôpital.

Conditions—Comptant en passant les titres et un dépôt comptant de 20 pour cent à faire au moment de l'adjudication pour rendre certaine la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.

L'acte de vente pardevant George C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juillet—24,31—août 7,14,21,27.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR W. I. HODGSON.

Succession d'Adam Rauch—No 21,179.

Vente à l'encan pour du comptant.

Par W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasine entre les rues Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant en remplacement de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D," en congé, ordre signé le 9 août 1887 pour le compte de la succession d'Adam Rauch, décédé, dossier No 21,179, à l'encan, il sera vendu:

Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, carré No. 42, borné par les rues Laurel, Annonciation, (ci-devant Jersey), Septième et Huitième, désignés comme les terrains 1 et 2 du dit carré et contigus l'un à l'autre. Ils mesurent chacun trente pieds trois pouces de façade rue Annonciation, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles, le terrain No 1 formant le coin des rues Annonciation et Septième.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumera, en outre, les taxes dues et exigibles en 1887.

L'acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11août—11 14 21 28—sept 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Bernard Jaeger.

A l'encan.

Par W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, portant la date du 18 juillet 1887, Dossier No 21,093, pour le compte de la succession de Bernard Jaeger, à l'encan, il sera vendu:

Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 151 (nouveau plan) borné par les rues Annonciation, (ci-devant Jersey), Austerlitz, Général Taylor et Laurel, mesurant 33 pieds, 6 pouces de façade rue Austerlitz, commençant à un point à 90 pieds de la rue Annonciation, sur 90 pieds de profondeur, mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, ayant quatre chambres, bâtisses de dépendance, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre du prix.

Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juil—24, 31—août 7, 14, 21, 27.

Etat de la Louisiane—Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans—T. L. Airey & Co. vs. leurs créanciers—No 21,724.—Ordre de Cour—Que la pétition dans cette affaire et le tableau y annexé soient enliassés et que la demande des pétitionnaires soit accordée; et, conformément, qu'une réunion des créanciers de T. L. Airey & Cie., Thomas L. Airey et Alexander T. Janin, pétitionnaires, soit convoquée pardevant John G. Kustie, notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22 août 1887, dans le but de délibérer sur la proposition des pétitionnaires, et qu'en attendant, tous procès contre les personnes et les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendus, et que les pétitionnaires soient autorisés à s'adresser à cette cour pour information et pour tous les ordres légaux nécessaires durant le cours des présentes procédures sur leur demande d'un répit.
Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
23 juil—3f en 30 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de grande valeur.

No 307 rue Esplanade, entre les rues Johnson et Prieur, Cottage à distance de la rue.

Ferme dans le Cinquième District, faisant face au fleuve Mississipi.

Vingt-quatre terrains dans le Septième District.

Un terrain rue Magasin, entre les rues Jena et Cadix, Sixième District.

Auguste Carrouché, tuteur, etc., vs. Mme M. Hélène Ducongé, tutrice naturelle, etc.

Pour effectuer un partage.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division C—No. 21,808.

Succession de F. Edgard Ducongé.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 15,626.

Succession de Louise Olympe Ducongé, épouse décédée de Auguste Carrouché.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 18,223.

Par Spear & Escoffier—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu de trois ordres de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans les susdites affaires, l'un desquels a été rendu le 18 août 1887 et signé le même jour par l'Hon. Albert Voorhies, un des juges de la dite Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement hors de l'Etat, un autre ordre rendu par l'Hon Albert Voorhies, juge de la Division E de la dite Cour, le 18 août 1887; le troisième rendu le 22 janvier 1887 et signé le 27me jour du même mois, même année par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division B de la dite Cour Civile de District, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

CINQUIÈME DISTRICT.

1° Un terrain ou portion de terre ou morceau de terre, situé dans la Paroisse d'Orléans, étant une partie de la plantation qui a appartenu à F. Cazelar et désigné par le No 33 sur un plan dressé par Jean Communy, sous voyer, daté le 20 janvier 1837 déposé au bureau de Félix de Armas, ex notaire en cette ville.

Le dit terrain ou portion ou morceau de terre mesurant un arpent de face au Fleuve Mississipi sur quarante arpents de profondeur; aussi un autre terrain ou morceau de terre situé aussi dans la Paroisse d'Orléans, à l'arrière de celui ci-dessus mentionné, désigné par le No 44 sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer de la ville, daté le 2 janvier 1860, et déposé comme plan No 2 du Livre des Plans No 1, dans le bureau de Charles E. Fortier, ex notaire en cette ville, lequel dit lot ou morceau de terre mesure un arpent de face au chemin public, quarante pieds de largeur et est à une distance de quarante arpents du fleuve Mississipi sur une profondeur d'environ quarante arpents avec l'usage en commun du chemin public de 20 pieds de large, commençant sur le fleuve Mississipi et courant à l'arrière jusqu'au chemin public mentionné ci-dessus et communiquant avec celui ci sur une largeur de quarante pieds. Le tout formant ensemble une propriété continue, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages solidement bâtie et confortable avec toit en ardoise, en bon état, ayant dix chambres, corridors, cave, grandes galeries devant, porche, etc.

Quelques six autres dépendances. Il y a sur la propriété de grands pacaniers, plusieurs arbres fruitiers de différentes sortes. Deux Camélias les plus beaux et les plus grands arbres de ce genre dans l'Etat et de beau bois. Cette propriété est tout combine pour la faire une résidence des plus confortables et des plus attrayantes. Toute récolte qui est cultivée en ce moment sur la dite propriété n'est pas vendue avec celle-ci, et l'acheteur devra donner le temps nécessaire aux parties intéressées dans les dites récoltes, de recueillir celles-ci.

SEPTIÈME DISTRICT.

2° Vingt-quatre terrains, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et autres objets y appartenant, situés dans le septième district de cette ville, anciennement Carrollton, dans l'ilet No 63 B qui est borné par l'Avenue Carrollton, les rues Short, Jeannette et Sixième, lesquels dits lots sont désignés par les numéros un à vingt quatre inclusivement et mesurent comme suit, à savoir: les Nos. 1 à 10 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Short, sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles; le lot No 10 formant le coin des rues Short et Sixième.

Les lots Nos. 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 150 pieds entre lignes parallèles. Les lots Nos. 13 à 22 mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 107 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, et les lots Nos 23 et 24 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Jeannette sur 150 pieds entre lignes parallèles. Le tout conformément à un plan primitif de subdivision de Carrollton et avec une esquisse faite par J. F. Braun, voyer, daté le 20 septembre 1885, auquel plan on s'y réfère à un acte passé pardevant C. G. Andry, notaire le 5 octobre 1885.

TROISIÈME DISTRICT.

3° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Esplanade, Prieur, Kerlérec et Johnson, désigné par le No 2, sur un plan dressé par J. N. De Pouilly, voyer, daté le 30 octobre 1866, et déposé au bureau de W. J. Castell, ex notaire en cette ville, lequel dit lot mesure en mesure américaine, 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Esplanade, sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli cottage retiré de la rue, couvert en ardoises, ayant une bâtisse couverte en ardoises attachée à la principale bâtisse, avec cuisine et une chambre, citerne, chambre pour le charbon, lavoir, hangar et lieux d'aisance, etc., connu comme le Numéro municipal 307 rue Esplanade.

SIXIÈME DISTRICT.

4° Un terrain situé dans le Sixième district de cette ville, désigné par le No 23, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Cadix, Live Oak et Jena, mesurant 30 pieds de face à la rue des Magasins sur 114 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans en billets de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, et garanties par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété; les bâtisses devront être assurées et la police d'assurance transférée aux vendeurs comme garantie collatérale pour le paiement des dits billets; et les taxes d'Etat pour l'année courante 1887 qui sont dues devront être assumées par l'acquéreur au dessus de son adjudication, et les actes de vente renfermeront toutes les autres clauses usuelles.

Actes de vente pardevant C. G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
20août—20,27—3,10,17,24sept

VENTE DE LIQUIDATION

de tout l'actif, privilèges etc.,
—DU—
Tallow Oil & Fertilizing Co.
—DE LA—
Nouvelle-Orléans, Lne.

Par Spear & Escoffier. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—JEUDI, 1er septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, au Tallow Oil & Fertilizing Co., derrière le Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co., dans la paroisse St-Bernard, par ordre des commissaires nommés par le Board de Directeurs du Tallow Oil & Fertilizing Co. de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, à une assemblée tenue le 21 avril 1887 pour liquider les affaires de la dite compagnie et qui consistent en:

1° Les privilèges de bail et servitudes accordés à G. H. André par le Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co., d'après un acte passé pardevant Legardeur, notaire, le 3 mai 1874, pour toute la durée de la charte de la dite C. C. L. S. & S. H. Co.—Une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.

2° Toutes les machines comprenant une machine à vapeur, quatre réservoirs, trois chaudières, un mixer, trois séchoirs, etc.

3° Deux mulets, trois chevaux, un wagon double, une charrette, trois drays, un wagon à ressort avec harnais.

4° Un ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Paroisse St-Bernard, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par les deux lettres "A. B." et borné par les rues St-Claude, (anciennement Bons Enfants), Esteban, Mehle et Morales, et est divisé en sept lots désignés par les numéros 1 à 7 inclusivement, lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face aux rues Mehle et Esteban, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes parallèles.

Deux terrains situés dans la Paroisse St-Bernard, carré d'ilet borné par les rues Morales, Esteban, Urquhart et Mehle, désignés comme les terrains Nos 1 et 2 du dit carré, et mesurant, chacun, 33 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur chacune des rues Mehle et Esteban, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles; le terrain No 1 formant l'angle des rues Mehle, Morales et Esteban.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
28 juil—28—aout 4 11 18 25—sept 1er

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Joséphine Andrews vs. Mlle Virginia Doris.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues des Français, Craps (maintenant Bourgogne), l'Amour (maintenant Remparts), faisant partie des terrains Nos 233 et 234 d'un plan général du dit faubourg. Le dit terrain commençant à une distance de quatre-vingt deux pieds (mesure française) du coin des rues des Français et Bourgogne; il mesure vingt pieds de façade rue des Français sur les profondeurs suivantes, du côté de la rue Bourgogne; premièrement, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes; de là, formant un angle droit, huit pieds dix pouces et deux lignes; et une profondeur, plus loin, de cinquante-huit pieds onze pouces et deux lignes; et du côté de la rue des Remparts, premièrement, cinquante-trois pieds; de là, ouvrant à angle droit, trois pieds, avec une autre profondeur de quarante-sept pieds six pouces et sept lignes, vers la ligne du fond du dit terrain quinze pieds quatre pouces de largeur; le tout mesure américaine.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquise par achat de Rosalie Laporte Bienvenu et autres, par un acte pardevant Paul Emile Théard, notaire, daté du 28 juillet 1880, et enregistré au Bureau des Annotations, dans le livre 112, page 638.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26 août 2 9 16 23 27

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double de Choix,
AVEC VASTES TERRAINS.
Rue Upper Magazine.

Succession de Magdalena Geisser, femme de Henry Wolfram.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21,679.

Par Hoey & O'Connor—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No. 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 août 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double, de choix, Nos. 1036 et 1038 1/2 rue des Magasins, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Général Taylor et Austerlitz. La propriété est composée de deux lots, Nos. 11 et 12, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 115 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double, en bois, spacieux, à un étage, retiré de la rue, avec platebandes devant dans le jardin, un voisinage attrayant et populeux, et toujours sûre d'avoir de bons locataires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an, liens du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Commagère, notaire.

Et à 2 p. m. le même jour,

au local mentionné ci-dessus, il sera vendu toute la propriété personnelle et effets de maison appartenant à la dite succession, d'après l'inventaire enregistré.
Conditions—Comptant avant livraison.
16 août—16 27—sept 3 10 17

Résidence avec vastes terrains dans le Garden District.

Succession de Samuel Dowty.

No 21,831, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Par Hoey & O'Connor — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 10 août 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante à savoir:

La résidence en bois à deux étages et terrains No 47 rue Soraparu, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Soraparu, Philip, Felton et Rousseau. Les terrains comprennent trois terrains contigus, désignés par les Nos 116, 117 et 120 et mesurent comme suit: le terrain No 116 mesure 29 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Soraparu, le No. 117 mesure 33 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue Soraparu et le No 120 mesure 33 pieds 5 pouces de face à la rue Soraparu et chacun des dits lots a une égale profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Les dits terrains conviennent pour jardin et pelouse et ont un magnifique ombrage. La propriété est à proximité des bateaux qui vont à l'étranger et du ferry de Gretna et de trois lignes de chemin de fer dans un quartier bien bâti et respectable.

Conditions de la vente—Comptant, l'acquéreur fera un dépôt de dix pour cent au moment de la vente, et assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1887.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe Esq., notaire public.
16 août—16 27—sept 3 10 17.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de propriétés améliorées
et de terrains dans le Premier District, et 5 actions du capital du Eureka Homestead Society, dans l'affaire de Dennis Cloney vs. ses créanciers.

Par W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, lequel dit ordre est daté du 11 août 1887 pour le compte de l'affaire de Dennis Cloney vs. ses créanciers, No. 21,438 du dossier de la dite cour, il sera vendu à l'encan:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty, Commune, Franklin et Gravier et ayant les mesures comme suit, à savoir:

Le premier lot mesure soixante (60) pieds de face à la rue Liberty, entre Gravier et Commune, sur une profondeur de cent vingts pieds (120) plus ou moins, au pied français, ou soixante quatre (64) pieds de face à la rue Liberty par cent vingt-sept (127) pieds de profondeur, au pied anglais, borné sur un côté près de la rue Gravier et dans le fond par la propriété appartenant à de Boys, et sur l'autre côté par le lot No 6.

Le deuxième lot est désigné comme lot No 6, et mesure au pied anglais (31) trente un pieds (2) deux pouces de face à la rue Liberté, sur (127) cent vingt-sept pieds de profondeur sur la ligne du lot No 5, vers la rue Commune et (127) cent vingt-sept pieds de profondeur sur la ligne [illegible] et mesure dans le fond (27) vingt-sept pieds (7) sept pouces par la ligne de lot [illegible]

Les améliorations comprennent une résidence en briques retiré de la rue, à deux étages, couverte en ardoises, [illegible] chambres, salon double, devant de cheminée en marbre, cour pavée, cuve, hydrant, etc.; adjacent est une grande écurie, avec étable pour 25 têtes d'animaux, dépendances, hangar, etc. Cette propriété doit être vendue en bloc.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet, désigné par le numéro municipal 465 borné par les rues Bolivar, St Jane, Commune et Gravier, désigné comme le lot No 12 et mesure, au pied américain, (30) trente pieds de face à la rue Bolivar, sur une profondeur entre lignes parallèles de (122) cent vingt-deux pieds (2) pouces et (6) six lignes.

Les améliorations comprennent un cottage ayant trois chambres et cuisine et cour pavée, cuve, etc.

3° Un certain ilet de terre vacant, situé dans le même district, désigné par le numéro municipal 803, qui est borné par les rues Alexander, Murat, Gasquet et Palmyre et est composé de (26) vingt-six lots de terre, numérotés de 1 à 26 inclusivement, mesurant (314) trois cent quatorze pieds (2) deux pouces de face aux rues Gasquet et Palmyre, et (213) deux cent treize pieds (7) sept pouces et (3) trois lignes de face à chacune des dites rues Murat et Alexander.

Les mesures ci-dessus conformément au plan de Paul Andry, voyer, et peuvent être vu à l'emplacement de la vente.

Aussi:

(5) cinq actions du fonds capital du Eureka Homestead Society au nom de Dennis Cloney et connu comme livre "B" No. 241.

Conditions—Pour les (5) cinq actions ci-dessus comptant sur les lieux. Pour les propriétés un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un crédit de un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, représenté par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, avec 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès. Les bâtisses assurées par l'acquéreur pour le montant du crédit et la police transférée au porteur des billets, le tout garanti par privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera, en outre de son enchère, les taxes dues et exigibles en 1887.

Acte de vente pardevant Chas G. Andry, notaire, aux frais des acquéreurs.
14août—14 21 28—sept 4 11 17

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Quatrième entre Laurel et Annonciation.

Succession de James Whalen "décédé."

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,699.

A l'encan.

Par Mather & Homes—Warren Homes, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 10 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant en place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", maintenant absent en congé, ordre daté du 5 août 1887, Dossier No 21,699, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu:

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Laurel, Annonciation et Washington désigné par la lettre "G" sur un plan fait par Arthur de Armas, député voyer de la ville, en date du [illegible] jour de décembre 1860 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, notaire, le 27 janvier 1881 et conformément à un récent plan fait par Williams and Patton, voyers, en date du [illegible] août 1887 et mesurant, au pied américain, 29 pieds 2 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 111 pieds 10 pouces et 2 lignes entre lignes parallèles plus ou moins.

Le dit lot "G" est le lot original No 18.

Les améliorations consistent en une maison cottage.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et le reste en un et deux ans avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir de la date de la vente, avec toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant E. B. Upton, notaire, aux frais de l'acquéreur.
7 août—7, 13, 20, 27, sept 3, 10.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.
T. J. Carver & Cie vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 20,124.

A L'ENCAN.

Par Mather et Homes — Warren Homes, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet—VENDREDI, 2 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, actuellement en congé, ordre daté du 29 juillet 1887 Dossier No 20,124, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—

Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St Charles, les rues Carondelet (ou Apollon) Valence et Cadix, désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à l'Avenue St Charles, sur une profondeur de 118 pieds; le lot No 1 forment le coin de l'Avenue St Charles et de la rue Valence, tous plus ou moins, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant—10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur paiera taxes dues et exigibles en 1887.
3 août—3 9 16 23 30—3 sept